



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Université
d'ORLÉANS**

Procès-Verbal du Conseil d'administration

Séance du 13 décembre 2024

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 27/09/2024

POLITIQUE GENERALE

1. Délibération relative au Budget Initial 2025
2. Délibération portant approbation des tarifs 2025
3. Délibération relative au repyramidage LPR : répartition par section CNU des possibilités de promotion interne au corps des professeurs – Campagne 2025

POLITIQUE FORMATIONS ET VIE ETUDIANTE

4. Délibération relative à la programmation 2025 des actions financées par la CVEC
5. Délibération relative au dispositif du Congé pour Projets Pédagogiques (CCP et critères d'évaluation)
6. Présentation des indicateurs relatifs à l'égalité des chances *des étudiantes et des étudiants*
7. Délibération relative aux éléments réglementaires dans le cadre de la campagne ParcoursSup
8. Délibération relative aux éléments réglementaires dans le cadre de la campagne Mon Master 2025
9. Délibération relative à la création du diplôme universitaire Technicien de maintenance – secteur Eau (TME)
10. Délibération portant création du DU Tremplin avec le label Diplôme de Spécialisation Professionnelle (DSP) Pilote de Lignes de Production Automatisées (PLPA)
11. Délibération relative à la mise en place du dispositif « Boost N' Bridge » à l'IUT de Bourges
12. Délibération relative aux subventions aux projets associatifs dans le cadre du fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE)

POLITIQUE SCIENTIFIQUE

13. Délibération relative à l'attribution de subventions aux colloques 2025
14. Délibération relative au plafond maximum de décharge attribué par l'établissement au titre de l'aménagement de service des enseignants du second degré pour l'année 2025-2026
15. Délibération relative au nombre de semestres attribués par l'établissement au titre des congés de recherches ou de conversions thématiques pour l'année 2025-2026

AFFAIRES GÉNÉRALES

16. Délibération relative à un don à l'Institut Polytechnique de Dakar
17. Présentation des conventions signées entre le 1er janvier 2024 et le 22 novembre 2024
18. Délibération rectificative portant déclaration d'inutilité de l'ensemble immobilier sis 110 rue du Faubourg Saint Jean, 45000 Orléans, accueillant auparavant l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education Centre Val de Loire

QUESTIONS DIVERSES

Membres du Conseil d'administration :	Présence	Procuration donnée à :
Etudiants		
EL MAJRESSI Nawelle	Excusée	
<i>Siège vacant</i>		
GLOMBARD Jérémy	Excusé	Fleur RAYMOND
<i>OVIZE Noémie</i>	Excusée	
LOHEST Natacha	Excusée	
<i>Siège vacant</i>		
RAYMOND Fleur	Présente	
<i>Siège vacant</i>		
WAZNI Kiara	Excusée	
<i>Siège vacant</i>		
Siège vacant		
<i>Siège vacant</i>		
Professeurs et assimilés		
BELLANDO Raphaëlle	Présente	
BERTEINA-RABOIN Sabine	Présente	
BLOND Éric	Présent	
CHAUMEIX Nabiha	Présente	
DESTANDAU Emilie	Présente	
FISCHER Karin	Excusée	Gilles CLOISEAU
NEDJAI Rachid	Présent	
THANY Steeve	Excusé	Sabine BERTEINE-RABOIN
Autres EC, enseignants et chercheurs		
CLOISEAU Gilles	Présent	
FONTE Aicha	Présente	
HENRY Laurent	Présent	
BURON Frédéric	Présent	
MATHIEU Nathalie	Présente	
MAUCLAIR Stéphanie	Présente	
PARET Karine	Présente	
ROSTANT Julien	Excusé	Laurent HENRY
Personnels Ingénieurs, Administratifs, Techniques et Bibliothèques		
ALLAUME Pierre-Sylvain	Présent	
AUDRY-LEGRAND Vanessa	Excusée	
BION David	Présent	
BOCHE Alexis	Présent	
COSNEAU Fanny	Excusée	
ROIGNOT Amélie	Présente	
Personnalités extérieures		
BESNIER Anne	Présente	
GAIL France Aimée	Excusée	
GRANDJEAN Sylvie	Excusée	Éric BLOND
HAMON Ludovic	Présent	
LABADIE Nadia	Excusés	Florent MONTILLOT
MALBO Gérard (suppléant)		
MONTILLOT Florent	Présent	
OULD Françoise	Excusée	
REY Julien	Présent	

Quorum (début de séance) :

Nombre de présents : 22

Nombre de procurations 6:

Le quorum est atteint.

Invités permanents (par ordre alphabétique) :

Mme ANDREAZZA, Présidente du Conseil Académique
M. ARTUSO, Directeur de cabinet
M. BONNET, Vice-président Recherche
M. BOUVET, Agent Comptable
M. GASPARD, Directeur Général Adjoint aux Ressources
Mme LORIOT, Directrice Générale des Services Adjointe à la formation et à la vie étudiante
M. MAKASSY, représentant du Recteur, Chancelier des universités
Mme QUILICHINI, Vice-présidente du Conseil d'administration
M. RINGUEDE, Vice-président formation et vie étudiante
M. SEKKO, Directeur de l'IUT de Chartres
M. VIEYRES, Directeur de l'IUT de Bourges

Invités au titre de la séance (par ordre alphabétique) :

Mme JOSSERAND, coordinatrice du dispositif « Boost N'Bridge »
M. PENNETIER, Directeur adjoint de l'IUT de Bourges
Mme RAMBERT, Directrice des Affaires Financières

Secrétariat de séance assuré par :

Mme FEUILLATRE, assistante de direction
Mme KRUMHORN, Cheffe de cabinet

La séance démarre à 9h11. Elle est présidée par M. Éric BLOND, Président de l'Université d'Orléans.

Informations générales :Dernière séance de cette mandature :

Le Président fait un point sur le caractère particulier de cette réunion, soulignant qu'il s'agit du dernier Conseil d'Administration de la mandature en cours. Il exprime sa gratitude envers les membres du Conseil pour leur mobilisation constante et leur engagement, tout en mettant en avant l'ambiance constructive et saine qui a régné au sein de ce groupe. Il fait également référence aux craintes initiales concernant la possibilité de mener un travail collaboratif au sein du Conseil, mais souligne avec satisfaction que ces inquiétudes se sont avérées infondées.

Orléans 1^{er} ville étudiante catégorie ville moyenne :

Le Président informe que la ville d'Orléans a remporté la première place du classement de *l'Etudiant* des meilleures villes étudiantes 2024 dans la catégorie des villes moyennes. Ce succès est le fruit du travail collectif de tous les acteurs impliqués et a été rendu possible grâce à la synergie entre l'université, la Ville et la Métropole. Ce résultat est le fruit des efforts conjoints pour améliorer l'attractivité d'Orléans, malgré les discours récurrents concernant son supposé manque d'attractivité. Le Président met également en avant un chiffre significatif : 85 % des étudiants recommandent Orléans pour leurs études, ce qui témoigne d'une satisfaction générale parmi les étudiants.

Salon de l'étudiant et nuit de l'orientation :

Le Président évoque le succès du salon de l'étudiant et du forum de l'orientation, qui se sont récemment tenus. Ces événements ont été bien accueillis et organisés, bien que le forum ait attiré davantage de visiteurs intéressés par les formations proposées par l'université que par les métiers pour lesquels l'Université d'Orléans recrute. Le Président exprime sa gratitude envers les collègues administratifs, techniques, enseignants et enseignants-chercheurs qui ont participé à la promotion des métiers et des formations de l'établissement, soulignant l'importance de leur engagement dans ces événements.

Visite officielle du Recteur sur le campus le mercredi 11 décembre 2024 :

Lors de sa visite officielle sur le campus organisée le mercredi 11 décembre 2024, le Recteur a été accueilli pour une série de rencontres et de présentations. La visite a commencé à l'IUT, où il a découvert le bâtiment HQE et la Halle dédiée au génie mécanique et productique, un espace stratégique pour l'établissement. Bien que nécessitant des rénovations, ce site joue un rôle clé dans les formations et les travaux liés à la transition vers les technologies hydrogène, notamment dans les motorisations lourdes et les groupes électrogènes.

Le Recteur a ensuite visité le Forum, géré par le CROUS, où il a été accompagné par le Directeur du CROUS. Le projet d'aménagement du premier étage a été présenté, avec pour objectif de transformer cet espace en un lieu dédié aux étudiants, comprenant des bureaux pour les associations et une salle polyvalente pour des activités diverses. Bien que des travaux soient à prévoir, le projet a été bien accueilli par le Recteur et devrait être achevé d'ici trois ans.

La visite s'est poursuivie sur le site de PRISME, mettant en avant les activités de recherche, en particulier celles liées à l'hydrogène, renforçant ainsi le lien entre formation et recherche. Le parcours s'est conclu par un échange en amphithéâtre, en présence des directeurs de composantes et de plusieurs personnels. Le Président de l'université a présenté l'établissement, suivi d'une présentation des activités de recherche en sciences humaines et sociales par le directeur de l'UFR LLSH. Cette approche équilibrée a permis de valoriser la diversité des champs d'excellence de l'université, tout en complétant les visites techniques.

En tant que professeur d'histoire du droit, le Recteur a particulièrement apprécié ces moments d'échanges constructifs et a été invité à revenir pour la journée porte ouverte afin de découvrir les parties du campus qui n'ont pu être visitées. Cette visite, jugée très positive, a renforcé les liens entre l'université et les autorités académiques.

Election des personnels et des étudiants :

Le Président annonce les résultats des récentes élections pour les représentants étudiants et personnels, précisant que ces résultats ont été officiellement diffusés.

Pour les étudiants :

- Liste « Ô Campus, ta voix en action ! » : 2 sièges
- Liste « Union étudiante contre la précarité et l'extrême droite. Pour une fac écolo et solidaire ! » : 2 sièges
- Liste « UNEF, le syndicat étudiant : pour défendre tes droits et une université ouverte et émancipatrice ! » : 1 siège
- Liste « UNI : pour le mérite et ta réussite ! » : 1 siège

Du côté des personnels administratifs et techniques

- Liste « Il n'y a pas d'université sans les BIATSS ! » : 2 sièges
- Liste « Agir Ensemble Pour Notre Université » : 1 siège
- Liste « Proposer, Négocier, Avancer avec la CFDT » : 1 siège

- « Voix indépendante » : 1 siège
- Liste « Une ambition renouvelée pour notre université » : 1 siège

Concernant le Collège B (maîtres de conférences et assimilés, incluant chercheurs et professeurs du second degré) :

- 5 sièges reviennent à la liste « Une Ambition Renouvelée pour Notre Université »
- 2 sièges à la liste « Nous Sommes l'Université »
- 1 siège à la liste « Au Service de l'Université ».

Pour le Collège A, seules deux listes étaient en lice après une invalidation :

- 6 sièges ont été attribués à la liste « Une Ambition Renouvelée pour Notre Université »
- 2 sièges à la liste « Au Service de l'Université ».

La prochaine étape du processus électoral est prévue ce lundi 16 décembre 2024 avec la réunion du nouveau conseil d'administration. Cette réunion sera consacrée à l'élection des quatre personnalités extérieures : un représentant d'un lycée proposant des classes d'enseignement supérieur dans la métropole orléanaise, un représentant d'une entreprise de moins de 500 salariés, une personne occupant des fonctions de direction générale dans une entreprise, et un représentant d'une organisation représentative des salariés hors établissement.

Enfin, la réunion du nouveau Conseil d'Administration est prévue le 23 janvier 2025 pour l'élection du prochain Président de l'Université et de la Vice-présidente au Conseil d'Administration, marquant ainsi la dernière étape du processus.

Arrêté d'interdiction d'accès aux salles d'enseignements :

Un arrêté d'interdiction d'accès a été émis à l'encontre d'un étudiant en raison d'un comportement jugé intolérable envers un enseignant. Cette mesure ne concerne pas l'ensemble du campus, ce qui permet à l'étudiant de poursuivre sa formation. Il lui est toutefois interdit d'accéder aux enseignements dispensés par cet enseignant spécifique pendant une période d'un mois.

A la suite de ces informations, le Président propose de démarrer l'étude des points de l'ordre du jour.

- **Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 27/09/2024**

Le Président présente le projet de procès-verbal du Conseil d'administration du 27/09/2024 puis s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

Plusieurs modifications et précisions sont proposées.

M. REY souhaite apporter une correction concernant son intervention (page 17) : la phrase initiale donnait l'impression que le mécontentement portait sur les procédures de recrutement. M. REY explique que son mécontentement concernait les disparités dans les statuts des personnes recrutées (droit privé, droit public, titulaire, etc.) et souhaite que cela soit précisé.

M. BOCHE souhaite que deux corrections soient apportées. La première vise à corriger une période évoquée en page 24 concernant l'ancienneté du bâtiment de l'INSPE Saint-Jean, il a été noté que ce bâtiment forme des enseignants depuis 150 ans, et non 10 ans comme mentionné. M. BOCHE souhaite ensuite que des guillemets soient supprimés en page 25 : Dans une phrase où était déplorée la « fin piteuse » du bâtiment, il a été jugé inapproprié d'encadrer « piteuse » par des guillemets.

Le Président soumet le procès-verbal du Conseil d'administration du 27/09/2024 au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	21
Membres représentés :	6
Total :	27

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	27
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	27
Pour :	27
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : le procès-verbal du Conseil d'administration du 27/09/2024 est adopté à l'unanimité.

POLITIQUE GENERALE

1. Délibération relative au Budget Initial 2025

Le Président explique le contexte exceptionnel et les défis rencontrés dans le cadre de la construction de ce budget. Il évoque le mouvement de protestation des Présidents d'université survenu en novembre, déclenché par un courrier du Ministère annonçant une réduction d'1 % des dotations. Ce courrier, adressé directement aux services des universités sans passer par leurs Présidents, a été perçu comme une atteinte à l'autonomie des établissements. Une délégation de Présidents a donc rencontré le Ministre pour exiger l'annulation de cette mesure. Bien que cette demande ait été satisfaite, des sujets problématiques subsistent, notamment les mesures RH non compensées. La situation budgétaire des universités reste préoccupante. D'après France Université, une majorité d'établissements ne serait pas en mesure d'équilibrer leur budget en 2025. Si le Ministère admet certaines difficultés, il minimise toutefois leur ampleur par rapport aux chiffres avancés par les établissements. Ce contexte a conduit certaines universités à organiser des actions symboliques, comme des fermetures temporaires, des assemblées générales ou des grèves.

En l'absence d'adoption de la Loi de Finances, la préparation des budgets universitaires est particulièrement complexe. Deux stratégies se dessinent parmi les établissements : certains optent pour un vote anticipé d'un budget prévisionnel, tandis que d'autres préfèrent attendre la notification des subventions de l'État avant de prendre une décision.

Pour ce qui est de l'Université d'Orléans, le Président propose de voter un budget prévisionnel. Il estime que ce budget permettra à l'Université de fonctionner normalement durant les 3 à 4 prochains mois, même en cas de retard du vote de la Loi de finances. Les hypothèses budgétaires ont été validées avec le Rectorat, garantissant une cohérence avec les données disponibles. L'Université d'Orléans, bien que dépendante des subventions de l'État, dispose de sources de financement diversifiées qui justifient cette décision. Cette démarche reflète la tendance générale d'une légère majorité des établissements à voter leur budget dans ces conditions. D'autres établissements, comme l'Université de Tours, choisissent de repousser ce vote à la mi-janvier 2025, en raison de changements dans leur gouvernance et de leur volonté de réévaluer leurs projections.

Le Président invite Mme RAMBERT, Directrice des Affaires Financières, à présenter le projet de Budget Initial 2025.

La présentation est jointe en annexe.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

M. NEDJAI remercie pour cette présentation et soulève une inquiétude concernant la gestion des fonds. Il se demande si, au regard du solde budgétaire de l'établissement, le Ministère ne pourrait pas être tenté de revenir sur les fonds de roulement ou de pousser les universités à puiser dans ces réserves. Il évoque également le risque que les universités, particulièrement celles qui ne disposent pas de suffisamment de marges financières, soient incitées à augmenter leurs droits d'inscription. Selon M. NEJDAI, les universités pourraient être tentées de considérer que cette augmentation, similaire à celle observée en Angleterre ou aux États-Unis, ne poserait pas de problème.

Le Président précise que les établissements ayant des fonds de roulement seront incités à puiser dans ces fonds, faute de compensation et au regard de leur situation financière critique. Certains établissements pourraient se retrouver en difficulté dès 2025 avec une pression croissante à partir de cette date. Le Président évoque également la possibilité d'un rééquilibrage des dotations, mais souligne que cela ne pourrait se faire qu'à enveloppe constante, ce qui semble compliqué. Bien que des discussions sur l'augmentation des droits d'inscription circulent, aucune information officielle n'a été donnée à ce sujet.

Un lobbying est toutefois mené depuis deux ans par les écoles d'ingénieurs pour obtenir la libéralisation des droits d'inscription, ce qui complique les négociations. Ces écoles ont pris l'initiative, sans consulter les Présidents d'Universités, et cela a conduit à des positions divergentes. Le Président explique que si une hausse des droits d'inscription devait avoir lieu et que les établissements pouvaient fixer librement leurs montants, la situation pourrait être désastreuse. Une hausse uniforme de tous les droits d'inscription serait une meilleure option, même s'il convient de rester prudent quant à cette solution. Les écoles autonomes ne mesurent, quant à elles, les conséquences d'une hausse des droits d'inscription qui pourrait ne pas se traduire par une augmentation globale de leur budget. Cette nouvelle approche pourrait transformer cette subvention de service public en une subvention d'équilibre, ce qui poserait des problèmes. Des actions sont en cours pour sensibiliser les élus à la situation et le Président a d'ores et déjà pris contact avec des Sénateurs et des Députés pour leur exposer la réalité du financement des établissements. Le Président précise que les responsables politiques ont une vision erronée de la gestion des fonds des établissements d'enseignement supérieur, et qu'il faut les convaincre de la gravité de la situation.

Le principal obstacle à surmonter reste, selon lui, le Ministère de l'économie et des finances qui est convaincu que les établissements disposent de fonds suffisants, notamment en raison de l'existence de 2 Milliards d'Euros de fonds de roulement. Le Ministère insiste également sur ce qu'il considère comme un manque de souplesse dans la gestion financière des établissements, ce qui, selon le Président, relève d'une mauvaise compréhension des réalités de terrain.

M. MONTILLOT souligne la difficulté qu'ont les universités et les collectivités territoriales à établir leurs budgets dans le contexte actuel. Il évoque la situation particulièrement complexe des collectivités, en particulier celle de la Ville d'Orléans. Cette situation ressemble à un jeu d'équilibre fragile, où l'on ne sait pas si les choix budgétaires mèneront du bon côté ou du mauvais. M. MONTILLOT ajoute que la gestion des pensions de retraite, tant pour l'État que pour les collectivités, présente des défis similaires. Concernant le besoin de soutien de l'État et des collectivités territoriales, en particulier en ce qui concerne la Faculté de médecine et le déménagement sur le site Madeleine, M. MONTILLOT précise qu'au niveau des investissements dans les universités, notamment de 2024 à 2026, une somme de 90 Millions d'Euros est nécessaire, dont 87% doivent être financés par les collectivités territoriales. L'État ne contribuera qu'à hauteur de 13%, soit environ 12 Millions d'Euros. Ce financement est réparti entre la Métropole, le Conseil Départemental et la Région. M. MONTILLOT explique également que la Métropole fait face à une pression budgétaire importante, étant responsable de 45 Millions d'Euros de ce financement, ce qui pose des problèmes pour la gestion des fonds locaux. Il insiste cependant sur le fait que ces investissements sont essentiels pour la Faculté de médecine, en soulignant que le transfert sur le campus Madeleine est une condition incontournable pour cette faculté.

M. MONTILLOT revient ensuite sur la question de l'énergie et demande des informations sur les projections pour 2025 et 2026. Il fait référence à une renégociation de dettes et aux préoccupations liées à l'évolution des coûts de l'énergie au niveau européen et se montre incertain quant aux tendances futures, se demandant si la situation s'améliorera ou, au contraire, si elle empirera.

Mme RAMBERT explique que cette enveloppe a été réajustée mais que les prévisions restent incertaines en raison de l'inflation. Une estimation de 1,5% a été appliquée, même s'il faut noter une légère baisse qui semble se dessiner, comparé aux années précédentes. Des projections ont été fournies par la direction des achats de l'État et ces recommandations ont été suivies.

Le Président précise qu'une légère baisse des montants budgétaires est attendue par rapport à 2022. Si l'hiver n'est pas plus froid que le précédent, il est possible d'espérer une économie de quelques centaines de milliers d'Euros.

Un montant identique a cependant été conservé dans le budget notamment en raison des conditions météorologiques imprévisibles. La situation n'est pas pessimiste, mais plutôt prudente, avec la possibilité d'un gain si la consommation d'électricité reste faible et si la tendance à la baisse du coût du chauffage se confirme. Le Président rappelle toutefois que cet éventuel gain reste modeste.

Mme RAMBERT confirme qu'une réduction a été effectuée sur l'enveloppe de fonctionnement, notamment en ce qui concerne les fluides, avec un impact sur les marchés de services tels que le nettoyage et la sécurité. Bien qu'une légère baisse semble s'amorcer dans ces domaines, une approche prudente est maintenue, afin de prendre en compte l'incertitude des projections.

M. BOCHE interroge sur le projet de motion mentionné précédemment, précisant qu'il conditionne certains aspects de leur position.

Le Président propose de faire circuler le document pour permettre à tous de le consulter.

M. BOCHE exprime les préoccupations de la FSU concernant le projet de budget, soulignant qu'il est difficile de se prononcer sur un budget lorsqu'on ne peut pas quantifier une partie importante des recettes. La discussion autour de l'augmentation des droits d'inscription étudiants et la contraction des budgets de fonctionnement semble indiquer une gestion basée sur une pénurie aggravée et une politique austéritaire renforcée.

Concernant les droits d'inscription, le Président explique qu'il s'agit d'un débat national et s'excuse de ne pas avoir pu procéder à un envoi préalable de cette motion.

Le Président affirme qu'il n'est pas en faveur de l'augmentation des droits d'inscription étudiants, ni de leur libéralisation. Concernant la contraction du budget de fonctionnement, il explique que, bien que le budget de fonctionnement ait été prévu à 33 Millions d'Euros, il n'a jamais atteint ce montant et a plutôt été autour de 29 Millions d'Euros. Le budget a donc été ajusté pour refléter un montant plus réaliste, aligné avec les dépenses réelles des années passées. Le Président insiste sur la nécessité de maintenir des investissements pédagogiques, comme l'achat de machines d'impression 3D pour la formation des étudiants en fabrication. Il évoque également la hausse de la masse salariale, en grande partie liée aux campagnes d'emplois et aux créations de postes. Cette augmentation est justifiée, car ces nouveaux postes sont nécessaires pour le bon fonctionnement de l'établissement. Le Président affirme que le budget de fonctionnement prévu à 30 Millions d'Euros est atteignable, et qu'il est possible de rester en dessous de cette prévision, ce qui serait favorable. Bien qu'il reconnaisse les divergences d'opinion, le Président estime que la gestion actuelle du budget, bien qu'elle doive éviter une austérité excessive, reste raisonnable.

M. BOCHE confirme le désaccord total de la FSU avec l'analyse du budget présentée par le Président. Le fait de ne pas atteindre les prévisions budgétaires en matière de fonctionnement ne signifie pas que l'établissement n'a pas besoin de ces fonds, mais plutôt que les services et la gestion budgétaire sont tellement délicats qu'il devient difficile de suivre toutes les commandes et les marchés. Cela entraîne un fonctionnement dégradé et il considère que cela montre les difficultés profondes de l'établissement, notamment au niveau des ressources humaines. M. BOCHE critique ensuite le document distribué, qu'il qualifie non pas de motion, mais de communiqué de presse du Président de l'Université. Il estime qu'une motion devrait comporter des propositions alternatives, ce qui, selon lui, n'est pas le cas. Au lieu de cela, le document énumère tout ce qu'il faudrait éviter de faire, ce qui semble, à ses yeux, insuffisant. M. BOCHE considère que le document manque de clarté, notamment sur le fait que ce n'est pas une motion officielle du Conseil d'Administration, mais plutôt une prise de position du Président de l'Université.

M. BOCHE insiste sur le fait que les recettes nécessaires au fonctionnement de l'établissement doivent être augmentées, mais que cette position n'est pas explicitement mentionnée dans le document en question.

Le Président précise que son point de vue n'est pas en désaccord avec celui de M. BOCHE, et met en avant une différence de lecture. La prévision budgétaire est une estimation qu'il faut prévoir au plus juste pour éviter de surévaluer les dépenses. Prévoir un budget plus élevé ne sert à rien si on considère qu'on sait déjà que cette somme ne sera pas réalisée en raison des contraintes actuelles, telles que le manque de personnel ou les difficultés de gestion. Le Président admet ensuite que la proposition de motion est inspirée d'un communiqué de presse déjà diffusé, et insiste sur le fait qu'il est ouvert à toute modification du texte pour en faire une motion officielle du Conseil d'Administration. Il propose de modifier le texte et de l'ajuster aux besoins et aux réalités financières de l'établissement. Le Président reconnaît également que le texte actuel ne précise pas assez clairement l'importance de l'augmentation des recettes nécessaires pour atteindre les objectifs de fonctionnement, et il est prêt à clarifier cela, ajoutant que cela pourrait être ajusté dans les prochaines étapes du processus.

Mme BELLANDO suggère de synthétiser les risques en mettant uniquement quelques exemples.

Mme BESNIER remercie pour cette présentation claire du budget. Elle met en avant la complexité de l'exercice pour les collectivités qui rencontrent des difficultés similaires. Elle précise que si le budget 2025 est une problématique, la véritable difficulté réside dans les années suivantes, 2026 et 2027, où la situation risque de devenir encore plus délicate. Mme BESNIER déplore le manque de projections pour ces années à venir et estime que les mesures prises en 2025 devraient être pensées en fonction de l'impact qu'elles auront sur 2026 et 2027. Bien que le document distribué ne soit pas une motion, il pourrait être utile que le Conseil d'Administration prenne des positions plus claires sur certains sujets, notamment sur l'augmentation des frais d'inscription. Elle propose d'exprimer clairement l'opposition du Conseil à cette hausse et de demander à l'État de trouver des solutions budgétaires pour éviter que les universités ne ferment. Ce serait, selon Mme BESNIER, une démarche importante pour défendre l'avenir des établissements d'enseignement supérieur face aux défis financiers à venir.

Le Président abonde dans ce sens en exprimant son opposition à l'idée d'utiliser les droits d'inscription comme compensation pour les mesures salariales. Il considère que cela serait absurde, voire choquant, de faire supporter aux étudiants les conséquences des ajustements budgétaires liés aux rémunérations. Cela soulève des inquiétudes sur l'impact que cela pourrait avoir sur l'accès à l'enseignement supérieur et sur la justice sociale.

M. BOCHE cite des exemples de motions prises par d'autres conseils d'administration, notamment celui de l'Université de Poitiers. Ces motions appellent clairement l'État à compenser les effets des décisions nationales sur la fonction publique et à garantir un financement adéquat et pérenne pour l'enseignement supérieur et la recherche. Il propose également d'ajouter des éléments à la motion actuelle, comme l'opposition à l'augmentation des droits d'inscription des étudiants, ce qui est jugé inacceptable. Il évoque aussi que ces formulations sont assez générales et qu'une telle motion pourrait inclure des demandes spécifiques, comme la modification de la fiscalité ou d'autres ajustements financiers. L'idée est d'élargir la portée du texte en incluant des propositions claires tout en restant dans des formulations globales. M. BOCHE suggère de consulter d'autres exemples de motions prises par d'autres universités pour s'en inspirer et renforcer la position de leur propre établissement.

M. HENRY souligne l'importance de prendre des mesures significatives face à la situation budgétaire, en soulignant que de plus en plus de responsabilités essentielles de l'université, comme la formation et la recherche, sont reléguées à des missions secondaires. Il compare également les aides publiques accordées aux entreprises (environ 70 Milliards d'Euros) aux réductions demandées dans le budget universitaire (2 Milliards), suggérant un déséquilibre entre l'aide aux entreprises et les attentes vis-à-vis des universités. M. HENRY exprime son soutien à la motion en cours, soulignant que c'est une chance qu'il faut saisir, et en précisant qu'il a essayé de la modifier au maximum pour qu'elle reflète la situation actuelle.

La Vice-présidente du Conseil d'Administration, chargée de la rédaction de la motion, propose une approche plus pragmatique en suggérant qu'au lieu de demander des financements supplémentaires, il serait plus raisonnable de ne pas augmenter les charges de l'Université. Plutôt que de chercher à augmenter les recettes, qu'il soit évité d'augmenter les dépenses, ce qui semble plus réalisable dans le contexte actuel.

Le Président propose la réécriture de la motion. Une nouvelle proposition serait faite en cours de séance.

Le Président soumet le Budget Initial 2025 au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	21
Membres représentés :	6
Total :	27

Décompte des votes :

Abstentions :	3
Votants :	24
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	24
Pour :	22
Contre :	2

→ **Vote du Conseil** : le Budget Initial est adopté à l'unanimité.

2. Délibération portant approbation des tarifs 2025

Le Président invite Mme RAMBERT, Directrice des Affaires Financières, à présenter le projet de Tarifs 2025.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

En l'absence de remarque, le Président soumet les tarifs 2025 au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	20
Membres représentés :	6
Total :	26

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	26
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	26
Pour :	26
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : les tarifs 2025 sont adoptés à l'unanimité.

3. Délibération relative au repyramidage LPR : répartition par section CNU des possibilités de promotion interne au corps des professeurs – Campagne 2025

Le Président rappelle que le Ministère offrait historiquement une certaine liberté dans le choix des sections du CNU (Comité National des Universités), mais qu'au fil du temps, cette liberté a été restreinte, avec des tentatives d'imposer des sections ou d'en limiter certaines. Malgré

ces tentatives, l'Université d'Orléans a défendu ses choix. Le Président évoque également le manque de communication du Ministère concernant les budgets et les postes disponibles pour l'année 2025. Aucun courrier n'a été reçu concernant le nombre de postes à attribuer, ce qui complique les prévisions et la planification. En l'absence de ces informations, il a été décidé de travailler sur l'hypothèse des chiffres de l'année précédente, pour établir une liste de priorités pour les postes à pourvoir.

Le Conseil d'Administration est donc amené à se prononcer sur cette liste. Le Président met en avant la nécessité de préparer cette décision à l'avance, afin de ne pas être mis en défaut lors de l'arrivée des informations sur la campagne de repyramidage.

Le Président remercie la Présidente du Conseil Académique pour le travail effectué avec le Conseil Académique dans ce contexte difficile.

Le Président invite Mme ANDREAZZA, Présidente du Conseil Académique, à présenter le projet de répartition par section CNU des possibilités de promotion interne au corps des professeurs pour la campagne 2025.

La présentation est jointe en annexe.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

Le Président soumet la répartition par section CNU des possibilités de promotion interne au corps des professeurs pour la campagne 2025 au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	20
Membres représentés :	6
Total :	26

Décompte des votes :

Abstentions :	4
Votants :	22
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : la répartition par section CNU des possibilités de promotion interne au corps des professeurs pour la campagne 2025 est adoptée à l'unanimité.

M. HENRY explique qu'il s'est abstenu car, même s'il trouve le travail très bien fait et qu'il est satisfait de la présentation, il a du mal à prendre position sur le sujet compte tenu de son statut.

M. CLOISEAU regrette l'absence régulière des Sciences Humaines et Sociales (SHS) dans ce dispositif.

La Présidente du Conseil Académique explique que dans les groupes III et IV du CNU, sur les 16 sections qui les composent, 4 sections seulement ont des HDR éligibles et deux d'entre elles sont proposées en priorité pour le repyramidage. La section 9 n'a pas été proposée en raison d'un faible vivier et d'un poste de professeur déjà ouvert cette année. Le problème majeur en SHS reste le faible nombre de HDR, ce qui limite le nombre de propositions possibles.

M. ALLAUME s'interroge sur l'impact des repyramidages sur les Chaires de Professeurs Juniors. Concernant la compensation financière des repyramidages, M. ALLAUME rappelle qu'il avait été négocié qu'ils soient compensés financièrement. Il se demande si le Ministère respecte bien cet engagement et fournit la compensation promise.

Concernant les CPJ, la Présidente du Conseil Académique confirme que des demandes de CPJ ont été régulièrement déposées. Les demandes étaient basées sur une stratégie votée au Conseil d'Administration pour la période 2022-2025. Le nombre de repyramidages n'est pas en lien avec le nombre de CPJ mais uniquement basé sur notre taux de professeurs. Elle précise que les deux dernières propositions étaient dans les domaines de la santé (économie de la santé) et des matériaux (en lien avec le CNRS). Concernant la compensation financière des repyramidages, elle correspond au passage des recrutés au grade de professeur. La compensation pour le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) n'est cependant pas couverte. Le système de repyramidage est positif, mais il peut entraîner un GVT, qui est une bombe à retardement en termes de gestion financière, car les nouveaux professeurs repyramidés changent relativement vite de grade, augmentant les coûts pour l'établissement.

Le Président explique que le système de repyramidage est bénéfique, même s'il peut entraîner des coûts supplémentaires à long terme. Ce passage génère une augmentation salariale significative et cette progression salariale rapide peut entraîner une augmentation des dépenses pour l'Université, ce qui constitue une "bombe à retardement" budgétaire, car cela n'est pas toujours compensé par des financements externes.

POLITIQUE FORMATIONS ET VIE ETUDIANTE

4. Délibération relative à la programmation 2025 des actions financées par la CVEC

Le Président invite M. RINGUEDE, Vice-président formation et vie universitaire, à présenter le projet de programmation 2025 des actions financées par la CVEC.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

En l'absence de remarque, le Président soumet la programmation 2025 des actions financées par la CVEC au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	19
Membres représentés :	8
Total :	27

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	27
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	27
Pour :	27
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : la programmation 2025 des actions financées par la CVEC est adoptée à l'unanimité.

5. Délibération relative au dispositif du Congé pour Projets Pédagogiques (CCP et critères d'évaluation)

Le Président invite Mme ANDREAZZA, Présidente du Conseil Académique, à présenter le dispositif du Congé pour Projets Pédagogiques (CCP) et les critères d'évaluation.

La présentation est jointe en annexe.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

M. ALLAUME se souvient qu'auparavant, il était impossible d'assumer des responsabilités pendant un CPP. Il demande si cette règle est toujours en vigueur.

La Présidente du Conseil Académique explique qu'il est désormais possible d'avoir des responsabilités, sauf durant les semestres où un CPP est pris. Cela n'empêche cependant pas nécessairement d'assumer des responsabilités dans d'autres périodes, sous réserve de respecter le minimum d'heures d'enseignement (64 heures par an). Le Président confirme qu'il faut effectuer 64 heures d'enseignement pour pouvoir prétendre à des responsabilités

Le Président soumet les critères d'évaluation du dispositif de Congé pour Projets Pédagogiques (CCP) et) au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	19
Membres représentés :	8
Total :	27

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	27
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	27
Pour :	27
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : les critères d'évaluation du dispositif de Congé pour Projets Pédagogiques (CCP) sont adoptés à l'unanimité.

6. Présentation des indicateurs relatifs à l'égalité des chances des étudiantes et des étudiants

Le Président invite M. RINGUEDE, Vice-président Formation et Vie Etudiante, et Mme LORIOT, Directrice Générale des Services Adjointe à la Formation et à la Vie Etudiante, à présenter les indicateurs relatifs à l'égalité des chances des étudiantes et des étudiants.

La présentation est jointe en annexe.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

Mme BESNIER demande confirmation de l'observation selon laquelle les filles réussissent mieux en Licence, tandis que les garçons réussissent mieux en Master.

Le Président confirme cette observation générale, tout en précisant qu'il faut faire attention à l'influence des Master INSPE, car il n'existe pas de Licence INSPE. Il souligne que, statistiquement, il y a plus de filles inscrites en Master INSPE, ce qui peut influencer ces résultats.

Sur la question du devenir, Mme LORIOT explique que les données concernant la réussite des étudiants sont difficiles à analyser au niveau local, notamment en raison de la mobilité des étudiants. Elle précise que cette difficulté est moins marquée entre le Master 1 et le Master 2, mais devient plus problématique lorsqu'il s'agit de la transition entre la Licence et le Master. Elle s'interroge sur la pertinence d'une analyse locale pour ce type de données et souligne l'importance de disposer d'études similaires à l'échelle nationale, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Mme ROIGNOT indique avoir entendu à la radio une étude portant sur l'usage de l'intelligence artificielle, notamment de ChatGPT. Deux clivages sont mis en lumière par cette étude. Le premier est générationnel, ce qui semble compréhensible, avec une adoption plus fréquente par les plus jeunes. Le second, plus notable, est lié au genre. Un nombre important de jeunes femmes déclarent ne pas avoir encore utilisé l'intelligence artificielle, alors qu'un pourcentage nettement supérieur de jeunes hommes l'a déjà fait. Les femmes semblent, de manière générale, en retrait par rapport à l'usage de ces outils.

Le Président observe que la présentation soulève de nombreux échanges. Il précise que cette présentation sera renouvelée chaque année et que, comme il s'agit d'une première, les prochaines éditions permettront de mieux affiner l'étude. Le Président insiste sur l'importance de ce type d'étude dans le suivi et l'influence de ces données, soulignant que constater des écarts est une étape, mais parvenir à les réduire sera le véritable défi à relever par la suite.

7. Délibération relative aux éléments réglementaires dans le cadre de la campagne ParcoursSup

Le Président invite M. RINGUEDE, Vice-président Formation et Vie Etudiante, à présenter les éléments réglementaires dans le cadre de la campagne ParcoursSup.

La présentation est jointe en annexe.

M. RINGUEDE informe que des éléments transmis précédemment nécessitent quelques corrections et ajouts. Concernant les commissions d'examen des vœux, il précise qu'une commission manque à l'appel, celle des Cycles Pluridisciplinaires d'Etudes Supérieures (CPES), projet en développement. La CPES en question porterait sur les sciences des données, l'environnement et la gestion des ressources naturelles. Il rappelle qu'une CPES est une formation établie en partenariat avec un lycée, dans ce cas, le lycée Pothier. Ce partenariat explique la composition mixte de la commission d'examen des vœux, réunissant des enseignants-chercheurs de l'université et les enseignants du lycée.

Concernant les capacités Parcoursup, M. RINGUEDE précise que la capacité d'accueil pour la Licence Économie-Gestion n'est pas de 300 mais de 290. De plus, la capacité d'accueil de la Licence Économie-Gestion à Châteauroux augmentera de 5 places pour atteindre 30. Une modification importante a été opérée sur les Licences Accès Santé (LAS) pour les sites de Bourges et Châteauroux. Ces LAS ont été centralisées à Orléans en raison de résultats insuffisants sur ces sites, contrairement à la LAS STAPS de Bourges, qui connaît de bons résultats et remplit son objectif vers les études de santé. Sur Chartres, une erreur dans le tableau a été corrigée : la capacité pour GEII à l'IUT de Chartres sera de 50 places à la rentrée, et non 34 comme indiqué initialement. L'IUT d'Orléans, après une révision interne, a communiqué une légère augmentation des capacités d'accueil pour ses spécialités, tenant compte des redoublements et de la répartition des étudiants.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

M. MONTILLOT revient sur le sujet des LAS et Parcours Accès Santé (PASS) en évoquant un réquisitoire récent de la Cour des Comptes. Ce rapport critique le système actuel, pointant que les étudiants issus de LAS rencontrent des difficultés importantes dans les années suivantes, avec des résultats nettement inférieurs par rapport à ceux des filières traditionnelles. La Cour des Comptes propose l'instauration d'un système unique de type « Licence santé ». Dans ce modèle, tous les étudiants suivraient une option santé intégrée à leur parcours, avec la possibilité, en cas d'échec à l'accès en deuxième année de santé, de continuer dans la filière correspondant à leur option choisie. M. MONTILLOT estime que cette proposition pourrait revenir sur le devant de la scène, bien que cela dépende des décisions conjointes du Ministère de la Santé et du MESR. M. MONTILLOT souligne que le dossier de la Cour des Comptes est détaillé et soulève des points significatifs qui méritent une attention particulière.

Le Président observe que l'orientation des meilleurs élèves vers PASS conduit à une concentration des mentions « très bien » dans cette filière, tandis que les mentions « bien » se retrouvent majoritairement en LAS. Cette répartition crée un déséquilibre initial. En deuxième année les cours sont les mêmes pour les étudiants issus de PASS et de LAS alors que les PASS ont eu plus de cours santé que les LAS, ce qui crée un second déséquilibre.

Les mentions « très bien » qui ont eu plus de cours santé réussissent mieux en deuxième année que les mentions « bien » qui en ont eu moins, et cette situation était prévisible sans qu'un rapport de la Cour des Comptes soit nécessaire. Le Président rappelle qu'il avait dès le départ plaidé pour un modèle alternatif. Il défend la LAS thématique, qui permet aux étudiants non retenus en santé de réussir dans une autre discipline, alors que pour le PASS, les étudiants échouant en santé échouent souvent également dans leur discipline alternative, les laissant sans perspective. Le Président soutient l'idée d'une vraie licence santé, qui serait bénéfique pour les étudiants et semble recueillir un consensus favorable.

M. RINGUEDE aborde les enjeux liés à la réussite des étudiants dans les études de santé, en soulignant les particularités et problématiques du double système PASS et LAS. Il partage les résultats des bilans effectués en collaboration avec l'Université de Tours sur des filières comme maïeutique, odontologie et pharmacie, montrant qu'il n'y a pas de différence notable en termes de réussite entre les étudiants venant de PASS et ceux issus de LAS, sauf en médecine, où les étudiants de LAS rencontrent davantage de difficultés. Ces derniers se retrouvent plus souvent en seconde session avec un taux de réussite légèrement inférieur. Le maintien du double système favorise des stratégies parmi les candidats. Les PASS attirent un grand nombre d'étudiants ayant obtenu une mention « très bien », mais ces derniers se retrouvent en compétition accrue, ce qui ouvre une opportunité stratégique pour certains étudiants qui choisissent LAS afin d'augmenter leurs chances d'intégration dans une filière santé. Cela crée une situation où les étudiants ayant une mention « très bien » en LAS réussissent souvent mieux que leurs homologues en PASS. M. RINGUEDE rappelle que le double système PASS/LAS résulte de concessions faites aux facultés de médecine, alors qu'à l'origine seules les LAS étaient envisagées. Il note aussi que les doyens de médecine expriment aujourd'hui leur souhait d'unifier le système. M. RINGUEDE confirme qu'en l'absence de directives officielles du Ministère, il n'envisage pas de changer le fonctionnement actuel.

Le Président revient sur la décision initiale d'implanter un double système PASS et LAS, qu'il qualifie de problématique. Il rappelle que l'Université avait proposé de ne mettre en place que le système LAS, mais que la création parallèle du PASS a été imposée par des pressions ministérielles et politiques. Il exprime son désaccord avec ce modèle depuis le début, estimant qu'il engendre des dysfonctionnements. Il cite les exemples de Poitiers et de Lorraine, qui ont choisi de ne pas instaurer de double système, et souligne que ces universités semblent avoir adopté une approche plus efficace. Le Président espère que ce modèle finira par évoluer, soulignant qu'il partage l'avis de la Cour des comptes sur ce sujet.

M. RINGUEDE aborde la question des capacités d'accueil en médecine. Il annonce une augmentation des places en PASS pour atteindre 160, précisant que ce sera le maximum possible, car l'amphithéâtre ne peut accueillir plus de 160 étudiants. Il mentionne également une augmentation de la capacité d'accueil en LAS STAPS à Bourges, avec 20 places supplémentaires, et une augmentation de 40 places pour la LAS Sciences de la Vie à Orléans. Il informe que les LAS en droit et économie ne sont plus proposées à Bourges et Châteauroux, mais sont désormais regroupées à Orléans, tout en conservant le même nombre de places qu'auparavant.

Mme BESNIER soulève une préoccupation concernant l'augmentation des places en kinésithérapie pour la deuxième année, liée à la Croix-Rouge. Si l'augmentation n'est pas prise en compte dans les universités, cela pourrait poser un problème pour Orléans.

Le Président explique que la convention liant l'école de kinésithérapie de la Croix-Rouge et l'université de Tours n'inclue pas l'université d'Orléans. Selon lui, cela crée un souci.

Il insiste sur le fait que cela pourrait impacter la première année de la filière, notamment en médecine et kinésithérapie, ce qui nécessite une approche régionale pour garantir une répartition correcte des places car les PASS et les LS sont communes.

Mme BESNIER insiste sur la nécessité d'avoir un tableau clair et commun pour Orléans et Tours, indiquant le nombre de places disponibles en médecine, kinésithérapie et maïeutique. Elle souligne que ce tableau n'a pas évolué à la suite de l'annonce de l'ouverture à la rentrée 2025 d'une école de kinésithérapie à Tours ce qui constitue un problème.

Le Président souligne qu'il y a d'autres aspects à prendre en compte pour résoudre cette situation. L'accent est mis sur la nécessité de faire évoluer les données et de prendre en compte les besoins spécifiques des différentes disciplines et établissements pour éviter des déséquilibres dans l'attribution des places.

M. RINGUEDE explique avoir appris par la presse que l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie (IPFMK) de Tours allait ouvrir en septembre 2025, ce qui l'a surpris. Il a contacté ses collègues à Tours pour confirmer l'information et a découvert que cette ouverture nécessitait une révision des capacités d'accueil. Cette information lui est cependant parvenue juste avant la CFVU, ce qui ne lui a pas permis de faire approuver les nouvelles données à temps. Il précise que ces ajustements seront présentés à nouveau en mars pour être validés.

Le Président souligne un problème concernant le choix des étudiants entre les formations de kiné à Orléans et à Tours. Bien que le choix soit basé sur un classement, cette approche ne peut pas être appliquée de manière simple, car les deux formations sont différentes, l'une suivant en apprentissage et l'autre Formation initiale sus Statut Etudiant (FISE). Une solution sera trouvée, bien que cela présente une certaine complexité.

M. ALLAUME signale des erreurs concernant les corps et grades de certains membres figurant sur la liste de la commission d'examen des vœux pour l'UFR Sciences et Techniques. Il suggère que ces titres soient corrigés afin d'assurer l'exactitude des informations.

Concernant les commissions d'examen des vœux, M. RINGUEDE explique que les informations sont transmises par les composantes mais qu'il semble, en effet, que ces informations ne soient pas toujours totalement complètes ou précises, notamment concernant les titres ou les affectations des membres. Ces éléments seront transmis aux composantes lors de la mise en place des commissions, afin que les corrections nécessaires puissent être apportées.

En l'absence de remarque, le Président soumet les éléments réglementaires dans le cadre de la campagne ParcoursSup au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	18
Membres représentés :	7
Total :	25

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	25
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : les éléments réglementaires dans le cadre de la campagne ParcoursSup sont adoptés à l'unanimité.

8. Délibération relative aux éléments réglementaires dans le cadre de la campagne Mon Master 2025

Le Président invite M. RINGUEDE, Vice-président Formation et Vie Etudiante, à présenter les éléments réglementaires dans le cadre de la campagne Mon Master 2025.

La présentation est jointe en annexe.

M. RINGUEDE fait un point détaillé sur plusieurs modifications apportées en séance :

- Droit Public : Un travail important a été effectué sur la mention Droit public qui organisera pour la campagne 2025 un recrutement spécifique pour chaque parcours, avec des critères d'examen des candidatures et des attendus précis.
- Master Marketing Vente : Le nombre de places prévu pour ce Master allait initialement passer de 50 à 60, mais la décision a été prise de ne pas augmenter ce nombre en raison de la part importante d'enseignants vacataires dans le programme.
- Polytech : Des modifications de noms de parcours ont été proposées, comme la transformation du parcours « automatique robotique » en « Internet of Things » et celle du parcours « mécanique » en « matériaux, mécanique et mécatronique ». Ces ajustements visent à mieux refléter l'évolution des programmes.
- Géographie, Aménagement, Environnement : Des détails sur les parcours mineurs ont été ajoutés, mais ils ne nécessitent pas de modifications majeures.
- Modifications de candidatures en GPEX : Des ajustements ont été apportés sur la normalisation des modalités de candidature, en particulier pour le parcours GPEX.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

M. ALLAUME interroge sur la capacité d'accueil des formations.

M. RINGUEDE précise que les capacités d'accueil des formations sont définies par les Masters eux-mêmes. Les capacités ne sont pas augmentées cette année, malgré quelques demandes dans le passé pour accueillir plus d'étudiants dans certains masters. Il prend l'exemple du master en STAPS, où la pression est déjà forte sur les ressources. Les responsables de formation peuvent ajuster les capacités d'accueil au fur et à mesure de la campagne, en fonction des candidatures réelles. Ainsi, s'ils proposent initialement moins de places par prudence (anticipation de redoublants ou d'étudiants en mobilité), ils peuvent augmenter le nombre de places disponibles si la situation le permet.

M. ALLAUME évoque le cas spécifique de Minerve, qui a des capacités d'accueil limitées et suppose que si le nombre de candidatures de très bons dossiers est élevé, cela pourrait créer une forte demande.

Le Président affirme que l'objectif n'est pas d'augmenter massivement le nombre d'étudiants dans ce programme, mais plutôt de gérer cette croissance de manière progressive.

M. RINGUEDE rassure sur le fait que les capacités peuvent être ajustées si nécessaire. Les chiffres présentés aujourd'hui sont les valeurs de départ pour la campagne.

Mme DESTANDAU ajoute que, en tant que responsable de formation, la gestion des capacités d'accueil ne se limite pas simplement au nombre d'étudiants, mais dépend également de la capacité d'encadrement, des ressources pédagogiques disponibles, et des possibilités d'insertion professionnelle (comme les stages et contrats d'apprentissage). Elle insiste sur le fait que l'augmentation du nombre d'étudiants doit être équilibrée au regard de la capacité à les soutenir dans leur parcours, et que cela n'est pas simplement une question de chiffres.

Le Président renchérit en rappelant que, dans les Masters, la charge de travail est plus importante, avec des projets plus complexes et nécessitant davantage de temps d'enseignement et d'infrastructure (comme les laboratoires).

Il rappelle également que l'accès au Master n'est pas automatique après la Licence, et qu'il existe un système de sélection rigoureux.

M. RINGUEDE fait référence à un exemple spécifique de la filière psycho, où il y a deux fois plus de diplômés en Licence que de places disponibles en Master, ce qui implique des débouchés limités pour certains secteurs.

Le Président soumet les éléments réglementaires dans le cadre de la campagne Mon Master 2025 au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	18
Membres représentés :	7
Total :	25

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	25
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : les éléments réglementaires dans le cadre de la campagne Mon Master 2025 sont adoptés à l'unanimité.

9. Délibération relative à la création du diplôme universitaire Technicien de maintenance – secteur Eau (TME)

Le Président invite M. PENNETIER, Directeur adjoint de l'IUT de Bourges, à présenter le projet de création du diplôme universitaire Technicien de maintenance – secteur Eau (TME).

La présentation est jointe en annexe.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

Mme BESNIER interroge sur le profil des candidats.

M. PENNETIER explique que cette formation cible des personnes âgées entre 22 et 55 ans, principalement en recherche d'emploi. Ces candidats ont généralement un bac professionnel ou, dans certains cas, seulement un CAP. Dans le cas où les candidats ne remplissent pas les conditions de formation standard, une procédure d'adaptation ou de mise à niveau sera mise en place pour leur permettre d'intégrer cette formation.

M. NEDJAI interroge sur la dénomination du DU.

M. PENNETIER explique que le secteur de la maintenance, en particulier dans le domaine de l'eau et des stations d'épuration, requiert des compétences spécifiques en hydraulique. Ces compétences sont essentielles pour travailler efficacement dans ce secteur, notamment pour la gestion et l'entretien des équipements liés au traitement de l'eau. M. PENNETIER précise que la formation a été renommée pour mieux refléter son contenu spécifique, cette appellation a été validée après consultation avec les partenaires du programme et met l'accent sur les compétences techniques et spécialisées dans le domaine de l'entretien et de la gestion des infrastructures liées à l'eau. La formation est très spécifique et répond aux besoins locaux, notamment dans la Région de Bourges. L'objectif est de former des personnes du bassin local, afin qu'elles soient directement opérationnelles dans des structures locales (notamment des entreprises et des collectivités de la Région). Le programme est donc conçu pour répondre à des besoins régionaux immédiats et non pour attirer des personnes d'autres Régions.

M. ALLAUME interroge sur les personnels soutien et support existant ainsi que le besoin en terme d'investissement matériel et de formation.

M. PENNETIER souligne que le département de génie civil à Bourges dispose déjà des équipements nécessaires pour les expérimentations pratiques, tels que ceux utilisés pour des tests sur un canal de perte de charge. Il précise qu'il n'y aura donc pas de nouveaux investissements nécessaires pour assurer la formation. En ce qui concerne le soutien, un ingénieur pédagogique à Bourges est déjà impliqué pour aider dans cette partie de la formation, assurant ainsi que le personnel sera bien préparé.

Mme MATHIEU interroge sur l'implication du département maintenance industrielle de l'IUT de Chartres.

M. PENNETIER explique que le département avait initialement été impliqué dans le projet de formation, notamment pour le secteur industriel. La formation actuelle se concentre spécifiquement sur le secteur de l'eau, avec des besoins plus ciblés. Il précise qu'un enseignant en électrotechnique à Bourges intervient sur une petite partie de la formation, et que cela suffit pour répondre aux besoins, sans nécessité de recourir davantage aux collègues de l'IUT de Chartres.

Le Président soumet la création du diplôme universitaire Technicien de maintenance – secteur Eau (TME) au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	18
Membres représentés :	7
Total :	25

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	25
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : la création du diplôme universitaire Technicien de maintenance – secteur Eau (TME) est adoptée à l'unanimité.

10. Délibération portant création du DU Tremplin avec le label Diplôme de Spécialisation Professionnelle (DSP) Pilote de Lignes de Production Automatisées (PLPA)

Le Président invite M. SEKKO, Directeur de l'IUT de Chartres, à présenter le projet de création d'un DU Tremplin avec le label Diplôme de Spécialisation Professionnelle (DSP) Pilote de Lignes de Production Automatisées (PLPA).

La présentation est jointe en annexe.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

Le Président se dit satisfait de l'avancement des projets de formation comme résultats des contrats internes d'objectifs et de moyens. Il souligne que ces efforts sont en phase avec la politique de l'établissement mais également avec celle du Ministère, permettant de mettre en place de nouvelles initiatives pour répondre aux enjeux du décrochage des étudiants, particulièrement au début de leur parcours. Il évoque également la nécessité de mener des expérimentations pour affiner ces dispositifs et parvenir à des solutions optimales.

Concernant les coûts, il reconnaît qu'il y en a toujours un, mais précise que l'accompagnement des étudiants ne peut pas être gratuit, et que l'investissement reste faible au regard des enjeux importants de ces dispositifs.

Concernant l'engagement des partenaires dans la construction de la formation, M. RINGUEDE explique que ceux-ci sont bien informés et impliqués dans le processus.

M. SEKKO fait référence à la relation avec des entreprises partenaires et cite notamment l'exemple de Guerlain qui soutient cette initiative en fournissant des contrats professionnels. Si la formation démarre effectivement au premier trimestre 2025, cela pourrait aider les étudiants à s'intégrer rapidement sur le marché du travail.

Le Président fait également remarquer que ce programme de professionnalisation en un an pourrait être pertinent non seulement pour les personnes en recherche d'emploi, mais aussi pour les étudiants en réorientation, leur offrant ainsi une alternative intéressante et concrète.

M. SEKKO met en lumière les propositions de 15 contrats professionnels si la formation venait à ouvrir en janvier 2025.

M. ALLAUME pose une question similaire à celle précédemment abordée, concernant les supports et soutiens nécessaires pour assurer le bon déroulement de la formation. Il s'intéresse à la présence de personnels administratifs en charge de la gestion du diplôme universitaire ainsi qu'aux personnels techniques qui soutiendront les travaux pratiques. Il souhaite également savoir si des investissements en matériel sont prévus et si des formations supplémentaires seront offertes aux personnes techniques et enseignants pour les préparer à ce nouvel accompagnement.

M. SEKKO précise que les personnels BIATSS actuellement en place seront les mêmes que ceux qui encadreront cette formation. En ce qui concerne l'encadrement pédagogique, il s'agira des personnels habituels de l'IUT. Concernant l'acquisition de matériel ou de plateaux techniques supplémentaires, les ressources issues des contrats professionnels et de l'alternance permettront de financer et de soutenir cette partie, y compris les frais d'encadrement associés. Cela suggère que les besoins en matériel et en équipements seront couverts grâce à ces financements externes, sans nécessiter un investissement direct supplémentaire de l'établissement pour la formation.

Mme PARET indique apprécier le modèle pédagogique proposé, soulignant qu'il pourrait être un modèle à diffuser à l'échelle de l'Université. Elle témoigne également de son expérience en tant que présidente des jurys de VAE, où elle a été impressionnée par la qualité des soutenances de diplômes professionnels à Chartres, notamment par des étudiants ayant des parcours difficiles, mais qui parviennent à s'intégrer et réussir dans le système universitaire. Elle met en avant l'importance de ce type de formation pour éviter le décrochage et maintenir les étudiants en lien avec l'université, en leur offrant une chance de réussir.

M. SEKKO remercie pour ces remarques et ajoute que l'objectif de la formation est bien de répondre à ce besoin. Il précise également le rôle des entreprises du secteur cosmétique dans le bassin de Chartres qui investissent massivement (plus de 3 Milliards d'Euros en 3 ans), ce qui soutient le développement de la formation et permet un accompagnement en termes d'équipement, en lien avec les besoins industriels de la Région.

Le Président soumet la création d'un DU Tremplin avec le label Diplôme de Spécialisation Professionnelle (DSP) Pilote de Lignes de Production Automatisées (PLPA) au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	18
Membres représentés :	7
Total :	25

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	25
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : la création d'un DU Tremplin avec le label Diplôme de Spécialisation Professionnelle (DSP) Pilote de Lignes de Production Automatisées (PLPA) est adoptée à l'unanimité.

11. Délibération relative à la mise en place du dispositif « Boost N' Bridge » à l'IUT de Bourges

Le Président invite Mme JOSSERAND, coordinatrice du dispositif « Boost N' Bridge », à présenter le projet de mise en place du dispositif à l'IUT de Bourges.

La présentation est jointe en annexe.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

Le Président partage une réflexion sur les différences d'approches entre les deux IUT dans le cadre de leur programme de formation. Selon lui, le volume d'heures des BUT peut être surprenant pour certaines personnes, notamment celles venant de l'extérieur, car il est supérieur à celui d'une classe préparatoire. Après avoir comparé les volumes d'heures de formation, il est fait le constat de journées bien remplies pour les étudiants entre les cours et les projets, ce qui peut mettre en difficultés des jeunes un peu fragiles.

Mme JOSSERAND précise que les étudiants étaient censés réaliser environ 1000 heures de formation, mais qu'elles ont été réduites à environ 405 heures, ce qui semble rendre le programme plus équilibré.

Le Président suggère de continuer à observer le dispositif pour en évaluer les résultats à long terme.

M. ALLAUME demande si, dans la mesure où les étudiants qui sont entrés en première année et échouent peuvent s'orienter vers le dispositif, les effectifs de la première année seront-ils pris à l'extérieur ou s'agira-t-il d'un ajout à l'effectif existant ?

Mme JOSSERAND explique que le dispositif est destiné aux étudiants inscrits en première année qui n'ont pas réussi à valider leur semestre ou leur année. Ces étudiants sont intégrés en première année et bénéficient d'un accompagnement spécifique, axé sur la reprise des fondamentaux, notamment en mathématiques. L'objectif principal est de leur redonner confiance en eux et de consolider leurs compétences. Un étudiant peut, sous certaines conditions, intégrer le semestre 2 après une validation des acquis pour le semestre 1. Cette intégration anticipée dépend cependant de la motivation et de l'investissement de l'étudiant.

Un exemple est donné d'un étudiant qui, bien que techniquement éligible, n'a pas démontré une maturité suffisante en raison de nombreuses absences. Dans un tel cas, le passage anticipé n'est pas accordé. Le redoublement dans ce cadre est un droit pour les étudiants et ils n'ont pas à repasser par Parcoursup, ce qui constitue un avantage en termes de sérénité et d'intégration.

Le Président invite à ne pas percevoir le redoublement comme un échec, mais comme une opportunité pour consolider les bases et permettre à l'étudiant de réussir sur le long terme.

Un exemple concret est partagé par Mme JOSSERAND concernant un étudiant initialement inscrit en Génie Mécanique et Productique (GMP) et souhaitant intégrer le génie civil. Grâce au redoublement, il a pu découvrir cette spécialité et poser des questions aux enseignants, ce qui a motivé l'équipe pédagogique à le recommander pour une intégration future en génie civil *via* Parcoursup.

Le Président met également en avant les bénéfices de ce dispositif pour l'insertion professionnelle qui permet de former des profils adaptés aux besoins des entreprises locales, répondant ainsi à une forte demande des industriels.

Le Président soumet la mise en place du dispositif « Boost N' Bridge » à l'IUT de Bourges au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	19
Membres représentés :	7
Total :	26

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	26
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	26
Pour :	26
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : la mise en place du dispositif « Boost N' Bridge » à l'IUT de Bourges est adoptée à l'unanimité.

12. Délibération relative aux subventions aux projets associatifs dans le cadre du fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE)

Le Président invite M. RINGUEDE, Vice-président Formation et Vie Etudiante, à présenter le projet de subventions aux projets associatifs dans le cadre du fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE).

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

En l'absence de remarque, le Président soumet les subventions aux projets associatifs dans le cadre du fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE) au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	19
Membres représentés :	7
Total :	26

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	26
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	26
Pour :	26
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : les subventions aux projets associatifs dans le cadre du fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE) sont adoptées à l'unanimité.

POLITIQUE SCIENTIFIQUE**13. Délibération relative à l'attribution de subventions aux colloques 2025**

Le Président invite M. BONNET, Vice-président Recherche, à présenter le projet d'attribution de subventions aux colloques 2025.

M. BONNET explique que la Commission Recherche a examiné, comme chaque année, les demandes de subventions des différents laboratoires de l'Université d'Orléans pour l'organisation de colloques. Le nombre de demandes reçues cette année est nettement supérieur à celui des années précédentes. Malgré cette hausse, la majorité des demandes ont pu être satisfaites même si 4 colloques n'ont pas pu être soutenus faute de moyens. Le dispositif de subventions, qui vise à soutenir les laboratoires dans leurs projets, a été salué pour son impact positif, constaté notamment lors des visites dans les laboratoires (CIOMS labos). Face aux incertitudes budgétaires de début d'année, une proposition à deux tranches a été mise en place : la première tranche regroupe les colloques jugés prioritaires, tandis que la seconde comprend ceux pouvant être financés en fonction des disponibilités budgétaires. À ce jour, et le budget ayant été voté, il a été confirmé que les subventions seront attribuées pour l'ensemble des colloques retenus.

M. ALLAUME interroge sur les critères d'attribution de ces subventions.

M. BONNET explique que les subventions sont attribuées en fonction de plusieurs paramètres à savoir : le nombre de participants attendus, la nature du colloque (international ou national) ainsi que d'autres facteurs tels que l'impact scientifique attendu. Cette méthodologie explique les montants variés des subventions attribuées, avec des montants allant de 500 à 5000 Euros, en fonction de l'ampleur des événements. Le budget total alloué aux colloques pour cette année s'élève à 34 705 Euros, répartis selon ces critères.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

En l'absence de remarque, le Président soumet l'attribution de subventions aux colloques 2025 au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	18
Membres représentés :	8
Total :	26

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	26
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	26
Pour :	26
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : l'attribution de subventions aux colloques 2025 est adoptée à l'unanimité.

14. Motion relative au Budget Initial 2025

Suite à la discussion sur le budget initial 2025 et à la proposition de motion exposée par le Président, une nouvelle proposition de motion est distribuée aux administrateurs pour examen et remarques.

Mme ROIGNOT formule une remarque concernant l'usage du terme « payer les salaires de leur personnel » et suggère de le remplacer par une expression plus adaptée telle que « assurer la gestion de la masse salariale » ou de parler de « rémunération des personnels », car la majorité des personnels sont des fonctionnaires bénéficiant de traitements et non de salaires.

Le Président précise que, bien que les traitements soient historiquement assurés par le Ministère, ils sont désormais techniquement pris en charge par les universités elles-mêmes. Cette distinction est essentielle pour refléter la réalité des responsabilités budgétaires des universités.

Le terme « rémunération » est retenu comme consensus.

Mme FONTE met en avant quelques coquilles dans le texte.

La motion est jointe en annexe.

Le Président soumet la motion au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	18
Membres représentés :	8
Total :	26

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	26
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	26
Pour :	26
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : la motion est adoptée à l'unanimité.

15. Délibération relative au plafond maximum de décharge attribué par l'établissement au titre de l'aménagement de service des enseignants du second degré pour l'année 2025-2026

Le Président invite Mme ANDREAZZA, Présidente du Conseil Académique, à présenter le projet de plafond maximum de décharge attribué par l'établissement au titre de l'aménagement de service des enseignants du second degré pour l'année 2025-2026.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

M. ALLAUME regrette que ce dispositif, qui permet aux enseignants de poursuivre une thèse, semble méconnu et propose de communiquer davantage sur cette possibilité auprès du Rectorat et des inspections académiques.

Le Président soumet le plafond maximum de décharge de 512 heures attribué par l'établissement au titre de l'aménagement de service des enseignants du second degré pour l'année 2025-2026 au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	18
Membres représentés :	8
Total :	26

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	26
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	26
Pour :	26
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : le plafond maximum de décharge attribué par l'établissement au titre de l'aménagement de service des enseignants du second degré pour l'année 2025-2026 (512h) est adopté à l'unanimité.

16. Délibération relative au nombre de semestres attribués par l'établissement au titre des congés de recherches ou de conversions thématiques pour l'année 2025-2026

Le Président invite Mme ANDREAZZA, Présidente du Conseil Académique, à présenter le projet de nombre de semestres attribués par l'établissement au titre des congés pour recherche ou conversion thématique pour l'année 2025-2026.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

M. ALLAUME demande si des fonctions spécifiques donnent automatiquement des droits à un CRCT, comme celle de Président d'Université ?

La Présidente du Conseil Académique confirme que seule la fonction de Président d'Université confère effectivement des droits à un CRCT. Ce droit est directement encadré par le Ministère et ne relève pas des quotas habituels.

Le Président soumet le nombre de semestres attribués par l'établissement au titre des congés de recherches ou de conversions thématiques pour l'année 2025-2026 au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	18
Membres représentés :	8
Total :	26

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	26
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	26
Pour :	26
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : le nombre de 10 semestres attribués par l'établissement au titre des congés de recherches ou de conversions thématiques pour l'année 2025-2026 est adopté à l'unanimité.

AFFAIRES GÉNÉRALES

17. Délibération relative à un don à l'Institut Polytechnique de Dakar

Le Président présente le projet de don à l'Institut Polytechnique de Dakar.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

Mme BESNIER demande si cette machine était subventionnée par la Région.

Le Président confirme que la machine n'est pas subventionnée par la Région et qu'aucun don de ce type n'a été effectué précédemment. Ce don s'inscrit dans le cadre des relations établies entre Polytech et l'Institut de Dakar.

M. ALLAUME exprime son intérêt à faire don de matériel ancien encore en état de fonctionnement et regrette de ne pas savoir comment procéder à ces dons.

Le Président explique que si le matériel a une valeur patrimoniale, il doit être signalé car il peut intéresser des institutions ou services de l'État qui collectent de tels objets. Pour le matériel qui n'a pas de valeur patrimoniale mais qui peut être réutilisé, le processus est simple : le matériel doit être inscrit dans l'inventaire de la composante concernée par le service financier et l'agence comptable. Une convention est ensuite mise en place entre l'établissement et le bénéficiaire du don. Des dons sont régulièrement effectués, comme cela a été fait pour des ordinateurs destinés à des écoles maternelles.

Le Président soumet le don à l'Institut Polytechnique de Dakar au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	18
Membres représentés :	8
Total :	26

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	26
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	26
Pour :	26
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : le don à l'Institut Polytechnique de Dakar est adopté à l'unanimité.

18. Présentation des conventions signées entre le 1er janvier 2024 et le 22 novembre 2024

Le Président présente les conventions signées entre le 1er janvier 2024 et le 22 novembre 2024.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

En l'absence de remarque, le Président propose de poursuivre l'étude des points de l'ordre du jour.

19. Délibération rectificative portant déclaration d'inutilité de l'ensemble immobilier sis 110 rue du Faubourg Saint Jean, 45000 Orléans, accueillant auparavant l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education Centre Val de Loire

Le Président présente le projet de déclaration d'inutilité de l'ensemble immobilier sis 110 rue du Faubourg Saint Jean, 45000 Orléans, accueillant auparavant l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education Centre Val de Loire.

Le Président explique que cette délibération a déjà été votée, mais qu'une correction est nécessaire car la parcelle 710 n'avait pas été mentionnée dans la délibération précédente (parcelle située à proximité du portail de l'immeuble).

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

En l'absence de remarque, le Président soumet la déclaration d'inutilité de l'ensemble immobilier sis 110 rue du Faubourg Saint Jean, 45000 Orléans, accueillant auparavant l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education Centre Val de Loire au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	18
Membres représentés :	8
Total :	26

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	26
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	26
Pour :	26
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : la déclaration d'inutilité de l'ensemble immobilier sis 110 rue du Faubourg Saint Jean, 45000 Orléans, accueillant auparavant l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education Centre Val de Loire est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

M. NEDJAI évoque l'annonce récente concernant le passage de 25% des laboratoires français du CNRS vers un label spécifique (Key Lab). Cette annonce a été faite par le PDG du CNRS lors de la Convention nationale des directeurs d'unité du CNRS.

M. HAMON confirme cette annonce, expliquant qu'environ 25% des 870 laboratoires du CNRS devraient obtenir ce label, ce qui reflète une reconnaissance de leur excellence et renommée. Il n'y a pas encore de détails sur les modalités de mise en œuvre de ce projet, mais une réunion est prévue pour discuter de cette question plus en profondeur. M. HAMON explique que ce label est destiné à mettre en avant les laboratoires d'excellence, sans exclure les autres. Cela signifie que les laboratoires labellisés seront davantage reconnus pour leur qualité et leur renommée, mais les autres laboratoires continueront d'être soutenus.

Le Président soulève des inquiétudes concernant la potentielle concentration des ressources et de l'attention sur ces laboratoires labellisés, ce qui pourrait nuire à l'équité entre les laboratoires. Il espère que cette initiative ne renforcera pas une hiérarchie trop marquée entre les laboratoires, notamment ceux sans label, car cela pourrait rendre la situation plus délicate pour certains.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h54.

Le Président de l'Université d'Orléans

Éric BLOND